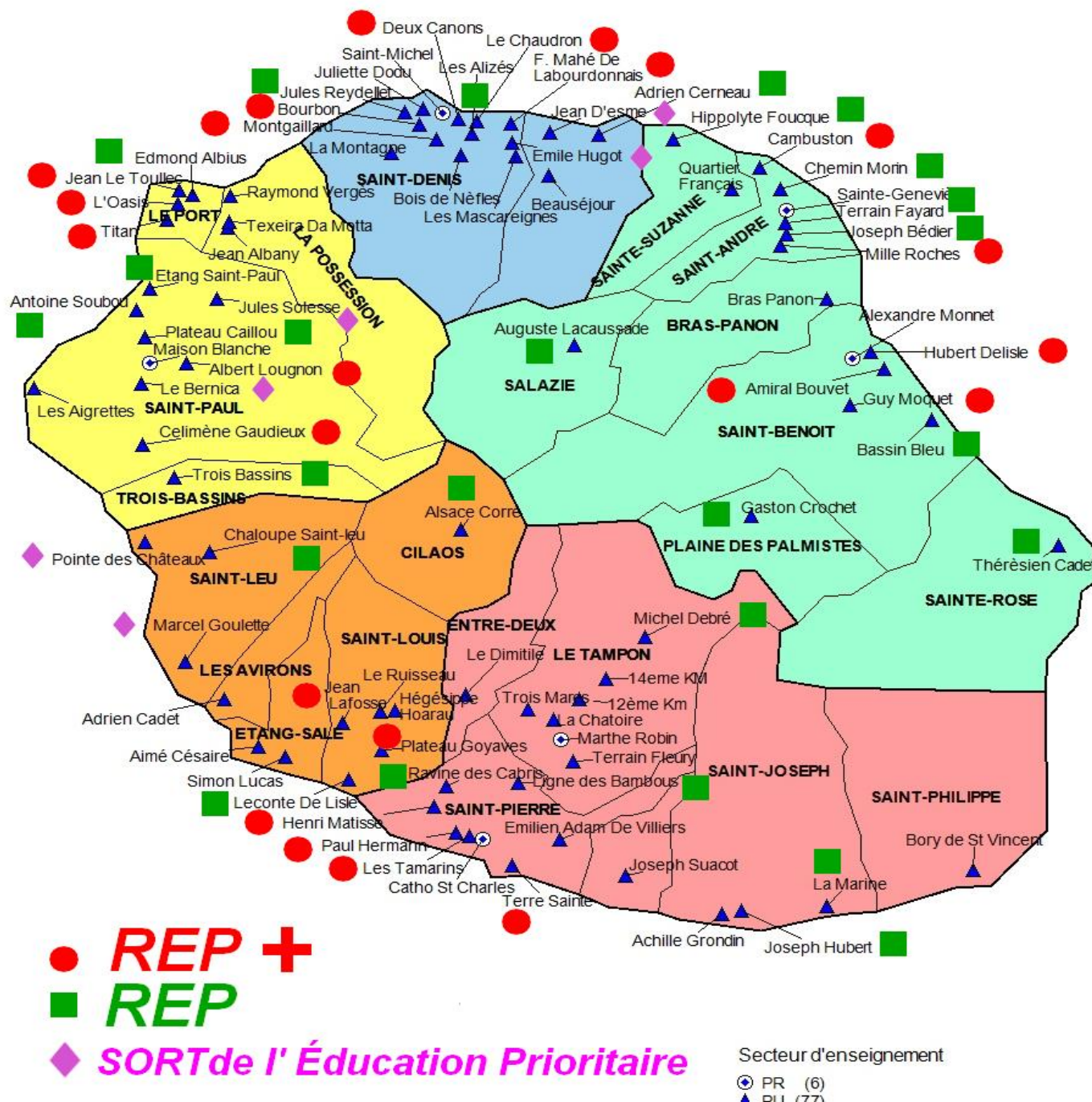


**Proposition du Recteur de l'académie de la Réunion
faite au ministère de l'éducation nationale pour la carte des
Réseaux d'Éducation Prioritaire à la rentrée 2015.**



Le 02 octobre 2014, le Recteur a animé un groupe de travail avec les responsables de l'Éducation Prioritaire et les représentants des organisations syndicales afin de présenter les propositions à soumettre au ministère pour les 21 REP+ et les 24 REP de notre académie à la rentrée 2015. La nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire sera valable pour les quatre années à venir. A la rentrée 2015, sur les 77 collèges publics que compte notre académie, 45 seront inclus dans autant de réseaux d'éducation prioritaire, soit une augmentation de 5 réseaux par rapport à la situation actuelle (6 REP+ préfigurateurs, 14 Eclair et 20 RRS). Conformément aux consignes ministérielles, les principaux critères retenus par le rectorat pour établir la nouvelle répartition sont les indicateurs qui composent l'indice social unique (ISU) :

- taux d'élèves résidant en zone urbaine sensible (ZUS)
- taux d'élèves issus de catégories socioprofessionnelles défavorisées (PCS)
- taux d'élèves en retard à l'entrée en Sixième
- taux de boursiers

Le SNES-FSU a discuté la pertinence de certains de ces marqueurs sociaux qui ne constituent pas des indicateurs justes pour évaluer les besoins et classer les établissements, puisque par exemple, les ZUS excluent d'emblée les collèges en zone rurale, les PCS s'apprécient différemment selon les municipalités et les tranches d'âge de la population, le retard à l'entrée en 6^{ème} tend à disparaître avec la volonté de limiter les redoublements, etc. Le SNES-FSU a dénoncé l'absence actuelle des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, dans les annonces sur l'EP, a plaidé pour un accompagnement des réseaux qui sortent de l'EP par l'application effective de mesures de sauvegarde et réclamé l'attribution de moyens supplémentaires à certains collèges ruraux ou écoles isolées, écartés arbitrairement du dispositif.

La décision du ministère est attendue pour fin novembre - début décembre 2014.